

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00033

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 3 décembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser un logement d'appoint dans une nouvelle construction d'une superficie de 221,48 m² (2 383,90 pi²), soit une superficie supérieure de 141,48 m² (1522,88 pi²) de la norme requise pour l'implantation d'un logement d'appoint.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à son article 4.1.6, a), le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 m² (861,11 pi²). Le plus restrictif des deux s'applique.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 6 387 395, cadastre du Québec, sise au 241-243, rue du Grand-Royal Est, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 3 décembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 novembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix